

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/06-351-1052 du 9/05/06

SESSION 2006 DES EXAMENS : MODALITES DE DISTRIBUTION DES SUJETS DES EPREUVES ECRITES AUX CANDIDATS POUR LES EXAMENS DES NIVEAUX III, IV et V

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement du 2nd degré - Chefs de centres d'épreuves pour les examens des niveaux III, IV, V session 2006

Affaire suivie par : Mme DESBOIS - Tel : 04 42 91 71 72 - Fax : 04 42 38 73 45

Dans le cadre de la préparation de la session 2006 des examens, je rappelle les règles relatives au dossier visé en objet.

Ces consignes revêtent un caractère permanent :

1. Chaque responsable de salle devra disposer du calendrier et des horaires des épreuves écrites de la session. Le responsable de salle devra vérifier scrupuleusement la concordance entre le calendrier et les informations qui figurent sur les enveloppes scellées contenant les exemplaires du sujet avant ouverture des plis. S'agissant des baccalauréats général et technologique, les étiquettes apposées sur les enveloppes plastiques noires contenant les sujets sont d'une couleur différente pour réduire les risques d'erreur de distribution :
 - les étiquettes concernant le baccalauréat général sont blanches.
 - les étiquettes concernant le baccalauréat technologique sont jaunes.
2. Dès l'ouverture des enveloppes dans la salle de composition, et avant la distribution des exemplaires aux candidats, **le responsable de salle d'examen devra vérifier**, par sondage dans le paquet d'exemplaires, **la conformité des renseignements qui figurent systématiquement sur le cartouche** sur la première page du sujet **avec les indications figurant sur l'enveloppe** (spécialité, intitulé de l'épreuve, date et heure).
3. Ces mesures pratiques répondent à la nécessité de repérer les erreurs de mise sous pli toujours possibles et d'éviter les erreurs matérielles de distribution des sujets qui, en gênant tous les candidats, nuisent au bon déroulement de la session. Il convient d'éviter impérativement de dévoiler le jour de l'épreuve un sujet qui est prévu pour une séquence ultérieure, puisque je le rappelle un seul incident de manipulation sur un seul centre est de nature à provoquer le recours au sujet de secours pour l'ensemble des académies.
4. L'application scrupuleuse de ces dispositions pratiques a permis l'an dernier d'éviter les dysfonctionnements et de maintenir une stricte égalité entre tous les candidats. Je demande aux Chefs de centres et aux Responsables des salles de composition de continuer à apporter une attention soutenue à ce dossier.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.